

**Session Plénière du 20 Décembre 2018**

**RAPPORT N°18.06.03 – Schéma Régional d'Aménagement Durable et  
d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

**Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Devant l'ampleur du sujet, je serai tenté de répondre comme le Maréchal Lyautey : « *certaines restent une semaine au Maroc, ils écrivent un article, d'autres restent un mois, ils écrivent un livre, moi j'y ai vécu 12 ans, je n'ai rien à dire* ».

Tout le monde avait bien compris qu'il avait au contraire trop de choses à dire, et sans vouloir me comparer à Lyautey, je suis un peu dans la même situation.

Le SRADDET pose ou repose d'abord la question, toujours mal tranchée selon nous, des compétences respectives des Régions et des autres collectivités territoriales, dans le cadre d'un Etat qui reste centralisé, tout en se faisant le relais de la volonté de l'Union européenne qui souhaite privilégier les relations directes Europe-Régions.

Le SRADDET répond à une obligation qui nous est faite dans le cadre de la loi NOTRe, d'élaborer, je cite, « *un projet partagé et durable d'aménagement et de développement du territoire régional* ».

Vaste programme, vous parlez d'ambition forte, mais qui pose de nombreuses questions, sur le diagnostic, sur les objectifs, sur les moyens.

Le premier point sur lequel nous voudrions insister, c'est l'égalité. C'est la nouveauté par rapport au SRADDT, dont nous avons souligné à l'époque qu'il n'était pas suffisamment équilibré. Nous avons été je crois les seuls à nous abstenir.

Mais cette égalité annoncée, affichée et sans doute souhaitée par certains, ne se retrouve pas forcément à travers les orientations, les objectifs et les règles contenues dans ce document.

Vous parlez d'un territoire qui bénéficie d'une répartition plutôt harmonieuse entre deux métropoles de taille modeste, 6 agglomérations et un maillage de petites villes dites « pôles d'équilibre et de centralité », appellation qui cache des situations bien différentes.

Or nous constatons que le phénomène de métropolisation et de reconcentration urbaine s'amplifie, et que les politiques de l'Etat et de la Région l'encouragent.

Par exemple, si nous comparons les crédits de paiement des CRST, il y a une différence très nette entre les agglomérations et les autres territoires, avec un écart de 50 % en faveur des agglos.

Mais tout cela est le résultat d'une série de décisions qui ne datent pas d'aujourd'hui.

Petit rappel historique, dans un premier temps le SCOT a imposé la répartition des logements sociaux, non pas qu'ils manquaient, mais parce que certaines villes se plaignaient d'en avoir trop, faisant le lien entre logement social et insécurité, alors que l'insécurité dans les grands ensembles avait une toute autre cause, que tout le monde connaît mais que nous sommes les seuls à dénoncer : une immigration massive et incontrôlée de populations devenues trop nombreuses pour s'intégrer et s'adapter à notre mode de vie, provoquant en exode des Français dits « de souche » vers la périphérie des villes.

Le paradoxe, c'est qu'on a imposé des logements sociaux à des communes où il n'y avait pas d'emploi.

Le maire d'une commune au sud de Blois me disait à l'époque : on m'impose des logements sociaux qui vont être occupés par des personnes sans emploi, et qui devront aller en chercher à Blois à 25 km de là.

Mais dans un deuxième, les dispositions dites « Grenelle II » ont fixé le nouvel objectif de réduire les déplacements domicile-travail. Mais comme les zones d'activités sont de la compétence de l'intercommunalité, elles ont été concentrées majoritairement à la périphérie immédiate des villes centre.

Aujourd'hui, les villes, les agglos et les métropoles ne se cachent pas de leur objectif de faire revenir des habitants, l'écologie est souvent utilisée comme prétexte, mais il s'agit surtout de revitaliser les centres-villes et de retrouver, excusez le terme « de la matière fiscale ».

Tout cela constitue autant d'atteintes aux libertés, qu'il s'agisse des libertés individuelles, c'est à dire le choix de vivre où on le souhaite, liberté des communes qui perdent progressivement leurs compétences et leurs prérogatives, notamment sur le droit du sol, aussi bien pour l'habitat résidentiel que pour les zones d'activités.

Les communes ne peuvent plus aujourd'hui choisir librement leur mode de développement.

Et la dimension prescriptive de SRADDET, même si elle n'est pas totale, ne fera qu'accentuer le phénomène.

Deuxième point que nous avons relevé, c'est la co-construction.

Le rapport énumère la procédure d'élaboration de ce document, avec les forums, les ateliers, les espaces de contribution.

Mais il convient de rester modeste : les 3400 participants recensés, et qui comportent certainement des doubles comptes, ne représentent que 0,186 % des électeurs inscrits dans la Région, et la plupart des participants sont des institutionnels ou para-institutionnels.

Et je pense que les « Gilets jaunes » qui aspirent à davantage de démocratie participative seront rapidement déçus quand ils pourront constater, à travers la « grande consultation » à quelle point cette forme de démocratie est tout aussi imparfaite que la démocratie représentative, qui elle-même ne pourra être améliorée que par le recours à la proportionnelle.

Nous soulignerons également au cours du débat la faiblesse du diagnostic sur certains points, comme le développement économique, par exemple le tourisme. On explique pas effet comment dans notre Région, en dépit des atouts qui sont mis en avant dans ce rapport, le tourisme ne pèse que 4,4 % du PIB, derrière certaines régions qui ne sont pourtant pas réputées touristiques.

Les orientations en matière de transport et de mobilité pêchent également par l'absence volontaire d'objectifs sur le volet routier.

Un autre sujet qui est transversal, pour ne pas dire omniprésent dans ce rapport, c'est la transition écologique.

Nous y reviendrons également au cours du débat, mais les objectifs affichés et certaines règles énoncées en la matière ne nous semblent pas répondre efficacement à cette problématique et à cette urgence.

Au final, un document qui affiche de grandes ambitions, mais qui ne nous paraît pas répondre aux grands défis qui sont devant nous.

L'adoption définitive de ce schéma va prendre encore presque un an, et au final nous aurons un cadre pour le moins complexe, une imbrication de schémas, de sous-schémas ou de plans, plus ou moins contraignants, qui devraient guider l'action de la Région pour les années à venir.

Sous réserve d'une éventuelle révision après le renouvellement de notre assemblée, dans le cas où la majorité changerait, et nous nous y préparons.

Autant dire que ce schéma est loin de nous convaincre, ni au niveau des analyses, ni au niveau des objectifs, ni au niveau de la méthode.

Nous proposerons quelques amendements, mais il y aurait en réalité beaucoup d'autres points à revoir et à débattre